RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture et livraison de produits de traitement pour la Station d'épuration de Doubs

Date et heure limites de réception des offres :

17 DECEMBRE à 12:00 :00

Communauté de Communes du Grand Pontarlier
22 Rue Pierre Déchanet
BP 49
25301 PONTARLIER CEDEX
Tél : 0381394002

Des essais sur site sont prévus pour le lot 03 uniquement cf le 5.3 du présent document

ATTENTION : REPONSE PAR VOIE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature 3
2 - Conditions de la consultation 3
2.1 - Délai de validité des offres 3
2.2 - Forme juridique du groupement 3
2.3 – Variantes libres (non obligatoires) : 3
3 - Conditions relatives au contrat 4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 4
4 - Contenu du dossier de consultation 5
5 - Présentation des candidatures et des offres 5
5.1 - Documents à produire 5
5.2 – Essais industriels sur site pour le lot 03 polymère uniquement 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 - Transmission électronique 8
6.2 - Transmission sous support papier 9
7 - Examen des candidatures et des offres 9
7.1 - Sélection des candidatures 9
7.2 - Attribution des marchés 9
7.3 - Suite à donner à la consultation 10
8 - Renseignements complémentaires 10
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 10
8.2 - Procédures de recours 10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Fourniture et livraison de produits de traitement pour la Station d'épuration de Doubs

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lot(s) :

N °du lot	Désignation du lot
1	CHLORURE FERRIQUE OU ÉQUIVALENT POUR LA DÉPHOSPHATATION
2	CHLORURE FERRIQUE POUR LE CONDITIONNEMENT DES BOUES D'ÉPURATION AVANT DÉSHYDRATATION
3	POLYMÈRES: Polymères pour GDD et Filtre presse à plateau,Polymères pour presse à vis
4	CHAUX ÉTEINTE

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.
Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
24962000-5	Produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 – Variantes libres (non obligatoires) :

Non autorisée

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Durée de l'accord cadre :
L'accord-cadre est conclu pour une période initiale, allant du 1er mai 2027 au 30/04/2028.

L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 30 avril 2031 :

- 1ère période de reconduction : du 01/05/2028 au 30/04/2029,
- 2ème période de reconduction : du 01/05/2029 au 30/04/2030,
- 3ème période de reconduction : du 01/05/2030 au 30/04/2031.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par l'entité adjudicatrice au moins 2 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction

Délais d'exécution :
Les délais de livraison sont les suivants :
- pour le lot 01 : 10 jours maximum,
- pour le lot 02 : 10 jours maximum,
- pour le lot 03 : 10 jours maximum,
- pour le lot 04 : 10 jours maximum.

Ces délais partent à compter de la notification du bon de commande.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

Cautionnement et garanties exigés : Avance de 10 % selon les conditions prévues au contrat.
Articles L2191-1 à L2193-14 et R2191-1 à R2193-22 du Code de la commande publique.
Règlement des comptes : conditions du CCAG FCS dans sa dernière version.
Délai global de paiement : 30 jours.
Caractéristiques des prix : prix unitaires pour chacun des lots.
Modalité de variation des prix : prix révisables tous les 3 mois pour chacun des lots.
Budget: « Budget CCGP assainissement » - Siret : 24250033800049
Subventions possibles : Sans objet.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le formulaire DC1 intitulé "lettre de candidature" ;
- Le formulaire DC2 intitulé "Déclaration du candidat" ;
- La déclaration sur l'honneur de non interdiction de soumissionner ;
- La note d'information : Obligation transmission offre dématérialisée ;
- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chacun des lots ;
- Le cahier des clauses administratives particulières commun à tous les lots (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).
- DQE valant BPU pour chaque lot.

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé et disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : http://grandpontarlier.fr - rubrique marchés publics – nouvelle plateforme de marchés publics
Il est également disponible sur le profil acheteur à l'adresse suivante : http://agysoft.marches-publics.info

Il est conseillé aux soumissionnaires de s'enregistrer sur le site et notamment d'indiquer une adresse électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire par le candidat

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

A/ Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) complétée	Non
Déclaration de candidature (DC2 ou équivalent) complétée	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-14 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (**document joint en annexe)** datée et signée	**Oui** **Signature électronique ou manuscrite**

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (DC2 ou équivalent).	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.	Non
Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public	Non

Le candidat peut également transmettre le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter sa candidature. Il complétera alors les rubriques reprenant les informations demandées ci-dessus. Le DUME est disponible gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Conformément au décret n°2014-109 du 26 septembre 2014 :

« VI. - Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'entité adjudicatrice peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

« L'entité adjudicatrice peut prévoir, dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation, que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. »

Concernant l'application de ce décret, l'attention du candidat est attirée :

- Sur la nécessité d'indiquer, dans la candidature, tous liens, adresses, lieu de stockage numérique afin de permettre à l'entité adjudicatrice de les consulter.
- sur la mise en œuvre du principe **"Dites-le nous une fois"** : l'entité adjudicatrice accepte que les pièces de candidatures déjà fournies au titre de l'année en cours dans le cadre d'une précédente procédure ne soient pas à nouveau présentées par le candidat, **hors lettre de candidature et déclaration du candidat.**

B/ Pièces de l'offre :

Pour chacun des lots :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	**Oui** **Signature électronique ou manuscrite**
Le DQE valant BPU pour chaque lot (attention les quantités indiquées sont non contractuelles)	non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Pour chaque lot , la note méthodologique exposant l'efficacité des produits proposés pour l'atteinte des objectifs de la station	Non
Pour chaque lot une note méthodologie exposant la méthodologie organisationnelle pour la gestion des déchets et la propreté des livraisons sur le site	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 – Essais sur site et en laboratoire pour le lot 03 polymères uniquement

5.2.1 – Essais pour GDD et filtre presse à plateau

- **Essais :** Le prestataire doit réaliser et finaliser des essais industriels (sur site et en laboratoire) sur le filtre presse et la table d'égouttage 10 jours avant la remise des offres. Ces essais s'effectuent sur deux jours (un jour en laboratoire puis un jour en production industrielle) espacés d'une semaine minimum.
 - *Exemption :* Si le produit est déjà utilisé sur site depuis moins de 3 mois.
- **Contact pour les essais :** Mme Aurélie DEMESY-BERTRAND (Responsable exploitation) par courriel à a.demesybertrand@grandpontarlier.fr

Cf CCTP pour les caractéristiques attendues

5.2.2 – Essais pour polymères pour presse à vis

- **Essais :** Le prestataire doit réaliser et finaliser des essais industriels (sur site et en laboratoire) sur la presse à vis 10 jours avant la remise des offres. Ces essais s'effectuent sur deux jours (un jour en laboratoire puis un jour en production industrielle) espacés d'une semaine minimum.
 - *Exemption :* Si le produit est déjà utilisé sur site depuis moins de 3 mois.
- **Contact pour les essais :** Mme Aurélie DEMESY-BERTRAND (Responsable exploitation) par courriel à a.demesybertrand@grandpontarlier.fr

Cf CCTP pour les caractéristiques attendues

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : http://agysoft.marches-publics.info

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de Pontarlier
Service commande publique
56 rue de la République
25300 PONTARLIER

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (http://agysoft.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alerte sur les consultations.

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

La sélection des candidatures sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces **avant la date et l'heure limites indiquées dans la demande envoyée via le profil acheteur.**

7.2 - Attribution des marchés

En vertu des articles R.2152-1, R.2152-2, L.2152-1 à L.2152-4 du Code de la commande publique, la collectivité informe les entreprises que les offres pourront être régularisées dans les conditions suivantes :

Dans les procédures adaptées sans négociation et les procédures d'appel d'offres, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.
Dans les autres procédures, les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables peuvent devenir régulières ou acceptables au cours de la négociation ou du dialogue, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.
Lorsque la négociation ou le dialogue a pris fin, les offres qui demeurent irrégulières ou inacceptables sont éliminées.

Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.
La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

L'entité adjudicatrice pourra demander des précisions sur la teneur des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Critère prix des fournitures	**60**
Critère qualité des produits	**25**
Critère délai de livraison	**10**
Méthodologie organisationnelle pour la gestion des déchets et la propreté des livraisons sur le site	***5***

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

le critère prix des fournitures sera analysé selon le montant indiqué dans le DQE

Le critère qualité des produits sera analysé selon les fiches techniques pour tous les lots et de la note méthodologique ainsi que les essais pour le lot 03 uniquement

Le critère méthodologie organisationnelle pour la gestion des déchets et de la propreté des livraisons sur site sera analysé selon la note méthodologique transmise

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents **sera précisé dans la demande envoyée via le profil acheteur.**

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour toute question ou supplément d'information, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil de d'acheteur l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : http://agysoft.marches-publics.info **au plus tard le 7 décembre – 12H00**.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Procédure de recours contentieux :
Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier - 25044 BESANCON CEDEX
Tél : 03 81 82 60 00 / Télécopie : 03 81 82 60 01
Courriel : **greffe.ta-besancon@juradm.fr**

Règlement amiable des litiges :
Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics –
Préfecture de Meurthe et Moselle
1 rue du Préfet Erignac - 54038 Nancy
Tél : 03 83 34 25 65 / Télécopie : 03 83 34 22 24